

# **CONDITIONS PARTICULIERES DE VOYAGES**

## **1.INFORMATION :**

Toutes nos offres, devis et contrats sont rédigés de bonne foi en fonction des données disponibles au moment de la demande. Alexand'R Cars se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations précontractuelles et dans le contrat. Les informations communiquées par téléphone sont toujours données sous réserve.

## **2.RESERVATION :**

2.1. Chaque participant est tenu de verser un acompte de 30% du montant total de la réservation (sauf mention contraire mentionnée dans notre brochure). Le solde devra être réglé 1 mois avant le départ.

2.2. Le solde pourra être réglé en plusieurs acomptes à votre rythme mais au maximum un mois avant le départ.

2.3. Si le participant réserve moins d'un mois avant le départ, il paiera directement la totalité du voyage.

## **3.ANNULATION DE LA PART DU VOYAGEUR :**

**3.1. En cas d'annulation de la part du voyageur, aucun voyage d'un jour ne pourra vous être remboursé**

**3.2. Pour les séjours**, le voyageur a la possibilité de modifier ou d'annuler sa participation sans frais jusqu'à 121 jours avant le départ.

Passé ce délai des frais seront demandés :

- de 120 à 91 jours avant le départ : 30% du prix du voyage
- de 90 à 41 jours avant le départ : 40% du prix du voyage
- de 42 à 31 jours avant le départ : 80% du prix du voyage
- de 31 jours avant le départ : 100 % du prix du voyage

## **3.3. Annulation Croisière :**

- Plus de 121 jours avant le départ : 10% du prix total du voyage avec un minimum de 100€
- De 120 à 91 jours : 40% du prix total du voyage
- De 90 à 51 jours : 50% du prix du voyage
- De 50 à 31 jours avant le départ : 80% du prix total du voyage
- Moins de 31 jours du voyage : 100% du prix du voyage

## **4.ASSURANCE ANNULATION :**

Nous vous conseillons fortement de souscrire une assurance annulation afin d'éviter les désagréments à souscrire minimum 5 semaines avant le voyage

## **5.LE PRIX COMPREND :**

5.1. Le voyage en autocar et tout ce qui est indiqué dans notre brochure sous la rubrique « LE PRIX COMPREND »

5.2. La tva basée sur le taux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021

5.3. Les prix sont éventuellement révisibles pour autant que la révision soit consécutive aux variations suivantes : les péages, redevance et taxes afférentes à certains services, le coût des transports y compris le coût du carburant.

5.4. Les prix sont fixés, tenant compte des coûts, en date du 01 juin 2018. Le prix du voyage pourra être augmenté de maximum 5%

5.5. Si la majoration excède 8 % du prix global, le voyageur peut résilier le contrat sans indemnité. Dans ce cas, le voyageur a droit au remboursement immédiat de toutes les sommes qu'il a payées à l'organisateur de voyages.

## **6.LE PRIX NE COMPREND PAS :** (sauf indication contraire)

- 6.1. Les frais personnels, les excursions facultatives, les entrées pour visites, excursions en bateau, funiculaire et rémunération aux guides locaux ou personnels, aux bagagistes, ...
- 6.2. Les taxes de séjour en vigueur (sauf mention contraire). Celles-ci sont toujours à régler sur place par le voyageur et peuvent varier de 0,5€ à 8€/nuit et par adulte.
- 6.3. Le coût de moyens de transports non prévus et demandés par le voyageur pour faciliter/alléger son déplacement (Taxi, train, ...)
- 6.4. Certains repas et boissons mentionnés dans notre brochure
- 6.5. Les frais de Visa, Vaccinations et autres formalités
- 6.6. Les assurances annulation et rapatriement
- 6.7. Tout ce qui n'est pas indiqué dans « Notre Prix Comprend »

## **7.REDUCTIONS ENFANTS FORFAIT AUTOCAR :**

7.1. 20% de réduction pour un enfant de 2 à 10 ans partageant la chambre de 2 adultes. Maximum 1 enfant/2 adultes

**Sauf mention contraire de certains hôtels**

**Nous contacter pour les enfants**

## **8.MODIFICATION PAR LE VOYAGEUR :**

L'organisateur et/ou l'intermédiaire de voyage portera en compte au voyageur tous les frais résultant de modifications demandées par celui-ci

## **9.MODIFICATIONS AVANT LE DEPART PAR L'ORGANISATEUR**

9.1. Si avant le départ, un des éléments essentiels du contrat ne peut être exécuté, la Société ALEXAND'R CARS doit en avvertir le voyageur le plus rapidement possible, et en tout cas avant le départ, et l'informer de la possibilité de résilier le contrat sans pénalité, sauf si le voyageur accepte la modification proposée par ALEXAND'R CARS.

9.2. Alexand'R cars se réserve le droit d'annuler un voyage lorsque, avant l'exécution de celui-ci, se manifeste un cas de force majeure, c'est-à-dire des circonstances d'un caractère exceptionnel que la société ALEXAND'R CARS ne pouvait pas connaître au moment de la signature du contrat. ALEXAND'R CARS remboursera dans ce cas la totalité des sommes versées par le voyageur, ne pouvant excéder le prix du voyage et n'incluant pas les frais éventuels autres engagés par le voyageur, sans que celui-ci ne puisse réclamer des dommages et intérêts éventuels.

9.3. Après la signature du contrat, la société ALEXAND'R CARSS se réserve le droit d'apporter certaines modifications ou adaptation au programme, en fonction des opportunités ou des contraintes du moment, et ce, sans dédommagement.

9.4. Le voyageur doit informer la Société ALEXAND'R CARS, de son accord ou non, dans un délai de 3 jours ouvrables après la réception du nouveau contrat. Passé ce délai, l'absence de réaction par courrier postal ou électronique sera considéré comme confirmation d'accord tacite

## **10.RESILIATION AVANT LE DEPART PAR L'ORGANISATEUR**

La société ALEXAND'R CARS se réserve le droit d'annuler le voyage si le nombre minimum (25 personnes) n'est pas atteint et avertira ses passagers et remboursera la totalité des sommes versées 15 jours avant la date de départ.

## **11.BAGAGES :**

11.1. Les bagages sont limités à 1 valise standard de 20 kg par personne. Les bagages doivent être munis des étiquettes correctement remplies.

11.2. Les voyageurs sont responsables de leurs bagages tant au chargement, déchargement ou toute opération de transport.

11.3. La société ALEXAND'R CARS ne prend en charge aucun bagage non étiqueté ou dont le propriétaire n'est pas présent durant le trajet.

## **12.FORMALITES DE VOYAGE :**

12.1. Il incombe au voyageur de s'informer personnellement auprès des autorités compétentes des documents nécessaires à son voyage : carte d'identité, passeport, visa, vaccinations, ...

12.2. ALEXAND'R CARS se dégage de toute responsabilité si vous n'avez pas obtenu votre passeport/visa/carte d'identité le jour du départ du voyage.

## **13.PROGRAMME :**

13.1. Les renseignements donnés par la société ALEXAND'R CARS sont puisés aux meilleures sources et de bonne foi. ALEXAND'R CARS ne répond pas d'erreurs dont il n'a pas de contrôle et décline toute responsabilité pour les renseignements fournis par des tiers à titre documentaire.

13.2. En cas de circonstances exceptionnelles, la société ALEXAND'R CARS se réserve le droit de modifier les itinéraires, le programme et les excursions du voyage

## **14.EXCLUSION :**

Le voyageur qui se conduit d'une manière qui compromet la bonne marche du voyage ou gêne gravement les autres voyageurs pourra être exclu de la poursuite du voyage ou du séjour. Tous les frais qui en découleraient seraient à sa charge et il n'aurait, en aucun cas, droit à la résiliation totale ou partielle du montant du voyage.

#### **15.ANIMAUX :**

- 15.1.Les petits animaux(- de 5 kgs) sont admis dans nos voyages.(Max 1 par autocar)
- 15.2.L'autorisation pour l'accès d'animaux domestiques doit être demandée à l'hôtel.
- 15.3.Les propriétaires d'animaux domestiques doivent être en possession des certificats de vaccination et des formalités nécessaires.
- 15.4.Les frais éventuels demandés par les hôtels doivent être réglés sur place directement par le voyageur

#### **16.NON-CONFORMITE :**

- 16.1.ALEXAND'R CARS est responsable de la bonne exécution des services du voyage.
- 16.2.Le voyageur informe la Société ALEXAND'R CARS ,dès que possible, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat à forfait.
- 16.3.En cas de difficulté ou besoin d'assistance sur place, le voyageur peut prendre contact au numéro suivant :0032/495 27 17 96
- 16.4 .En cas de Non-Conformité, la responsabilité de la société ALEXAND'R CARS est limitée à 3 x le prix du voyage (hors assurance)  
Cette limitation n'existe pas en cas de préjudice corporel ou de dommage causé intentionnellement ou par négligence.

#### **17.PLACE DANS L'AUTOCAR**

- 17.1.La place du voyageur dans l'autocar est déterminé en fonction de la date d'inscription
- 17.2.Tout souhait particulier est pris en compte dans la mesure du possible.

#### **18.OBLIGATIONS DU VOYAGEUR :**

- 18.1.Le voyageur est tenu de respecter les obligations légales en matières de formalités douanières. A défaut, la société ALEXAND'R CARS décline toute responsabilité, notamment au niveau des frais ,pénalités et dommage encourus par le fautif.
- 18.2.Le voyageur assure que son état de santé lui permet de suivre le programme comme prévu pendant le voyage choisi, sans entraîner de difficulté pour le groupe.
- 18.3.Au cas où une activité prévue dans les inclus du voyage ne peut être effectuée par le voyageur en raison de son état de santé, celui-ci ne pourra réclamer aucun remboursement.
- 18.4.La société ALEXAND'R CARS se réserve le droit de refuser l'embarquement à un voyageur dont l'état de santé pourrait mettre l'ensemble du groupe en difficulté durant le séjour.
- 18.4.Les personnes à mobilité réduite et les enfants doivent être accompagnés.

#### **19.DIVERS :**

- 19.1.La société ALEXAND'R CARS ne pourra être tenue responsable des cas de forces majeures qui empêcheraient, directement ou indirectement, l'exécution normale du contrat de transport tels que notamment, des contraintes techniques imprévisibles, des grèves ou des intempéries sévères.
- 19.2.Notre société ne pourra être tenue responsable, si en raison de circonstances imprévues comme une panne, maladie d'un chauffeur,...survenant en cours d'exécution du contrat, le trajet ne serait pas complètement exécuté .Aucune indemnité ne pourra être réclamée mais notre société fournira, néanmoins un moyen de transport équivalent afin de ramener à bon port les voyageurs.
- 19.3.La société ALEXAND'R CARS décline toute responsabilité quant aux prestations non explicitement reprises au contrat de vente et éventuellement suggérées sur place.
- 19.4.La société ALEXAND'R CARS décline toute responsabilité sur tout chantier de travaux sur le lieu de séjour
- 19.5.Notre autocar peut être confronté à des retards occasionnés par des travaux, des embouteillages ou tout autre évènement. Notre société ne peut en aucun cas être tenu responsable de ces retards
- 19.6.La société ALEXAND'R CARS n'assume aucune responsabilité quant à la perte ou à l'oubli de tout objet en cours de voyage.Aucune demande de recherche n'est prise en considération.
- 19.7.Notre autocar est entièrement NON FUMEUR

#### **20.FOND DE GARANTIE :**



Amlin Insurance SE - Entreprise autorisée sous le numéro de code 2943  
Bd. du Roi Albert II 37 - B-1030 Bruxelles - Belgique

**NUMERO D'URGENCE + 32 (0)3 253 60 16**

La SOCIETE ALEXAND'R-CARS licence C 3250 est assurée conformément à l'article 36 de la loi du 16.02.1994 régissant le contrat d'organisation de voyages et le contrat d'intermédiaire de voyages, ainsi qu'à l'Arrêté Royal du 25.04.1997 afin de respecter les engagements envers le voyageur en cas d'insolvabilité financière (n° de police LXX050365).